



Offre d'emploi



La Ville de Saint-Lazare est une ville verte, reconnue pour son charme champêtre et son souci de préserver l'environnement. Elle est soucieuse d'offrir une qualité de vie exceptionnelle permettant l'épanouissement des familles puisqu'elles jouent un rôle de premier plan dans sa communauté.

La Ville de Saint-Lazare, située à 45 km à l'ouest de Montréal, offre ses services à une population de plus de 22 000 habitants. Son équipe de travail se démarque par son dynamisme et son dévouement.

La Ville de Saint-Lazare est à la recherche de personnes afin de combler la fonction suivante :

Journalier(ère) saisonnier, Service des travaux publics (sans période d'arrêt pour l'hiver 2024-2025)

Sous la supervision du surintendant, la personne retenue devra notamment :

- Effectuer des travaux d'entretien des différents réseaux sous la gestion de la Ville (*aqueduc, égout, routier, asphaltage, signalisation, etc.*);
- Effectuer des travaux d'abattage d'arbres, d'élagage et de déboisement;
- Opérer les véhicules du service (*camion, tracteur, etc.*);
- Effectuer des travaux de peinture, de menuiserie, de plomberie, etc.;
- Effectuer des travaux dans les parcs et les espaces paysagers (*notamment : entretien, réparation et installation des appareils de jeux et des équipements sportifs, coupe de pelouse, etc.*);
- Effectuer l'entretien général des immeubles municipaux, y compris l'entretien ménager.

Ce poste vous intéresse et vous détenez en tout ou en partie les compétences suivantes? Nous voulons vous connaître!

- Diplôme d'études secondaires;
- Expérience dans le milieu municipal (atout);
- Avoir réussi le cours de santé et sécurité sur les chantiers de construction (atout);
- Avoir les capacités physiques pour accomplir les tâches du poste (manutention de charges lourdes, efforts physiques soutenus, travail dans des conditions climatiques variables, etc.)

- Détenir un permis de conduire de classe 5 (obligatoire) et permis de classe 3 valide (atout);
- Avoir des disponibilités pour le surtemps;
- Détenir une carte Opa (P6b) (atout).

Nous offrons :

- Une échelle salariale (2024) entre 28.57 \$ et 31.73 \$ en fonction de l'expérience.
- Durée du contrat de travail de 30 semaines (approximativement) dans la période comprise entre le mois d'avril et de novembre, avec rappel aux saisons suivantes.
- Un horaire 40 hres/semaine.

Horaire normal de travail (à partir du mois de juillet 2025)

Lundi au jeudi de 6 h 45 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h et le vendredi de 6 h 45 à 11 h 45.

Horaire spécial du mois d'août 2024 au mois de juin 2025 :

Horaire d'hiver (14 SEMAINES) - Du 1^{er} dimanche de décembre au 2^e samedi de mars

Équipe	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	22h30 à 7h00 (Nuit)	Congé	Congé	22h30 à 7h00 (Nuit)	22h30 à 7h00 (Nuit)	22h30 à 7h00 (Nuit)	22h30 à 7h00 (Nuit)

Horaire du mois de mars au mois de novembre

Semaine 1

Équipe	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	Congé	12h30 à 23h00 (Soir)	12h30 à 23h00 (Soir)	Congé	Congé	6h30 à 17h00 (Jour)	6h30 à 17h00 (Jour)

Semaine 2

Équipe	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	6h30 à 17h00 (Jour)	Congé	Congé	12h30 à 23h00 (Soir)	12h30 à 23h00 (Soir)	12h30 à 23h00 (Soir)	Congé

Merci de faire parvenir votre curriculum vitae à Sophie Fraser, Service des ressources humaines.

Par courriel : rh@ville.saint-lazare.qc.ca avec la mention en objet : Concours « **Journalier.ère saisonnier.ère (2024-08)** »

L'utilisation du masculin vise à alléger le texte.

Programme d'accès à l'égalité en emploi :

La Ville de Saint-Lazare souscrit aux principes d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres de minorités visibles et ethniques ainsi que les personnes handicapées à poser leur candidature. Des mesures d'adaptation pourront être offertes, sur demande, selon la situation. Soyez assurés de la confidentialité de cette information.